



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
600, rue Fullum, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2305 417

Le 31 mai 2023

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des tests de dépistage*

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 19 mai 2023, visant à obtenir les documents suivants :

1. *Les études, avis, analyses ou tout autre document produit par le ministère au sujet :*
 - a) *Des tests de dépistage de GHB;*
 - b) *Des tests de dépistage de GHB pour le grand public;*
 - c) *Du test de dépistage de kétamine et de GHB Drink Safe.*

Aux termes des recherches effectuées, nous vous informons que nous n'avons repéré aucune étude, avis, analyse ou tout autre document produit par la Sûreté du Québec au sujet des tests de dépistage de GHB, des tests de dépistage de GHB pour le grand public ou des tests de dépistage de kétamine et de GHB Drink Safe (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

2. *Les subventions données par le ministère à des entreprises ou des organismes concernant la distribution, la production ou la promotion de tests de dépistage de GHB en indiquant :*
 - a) *Le nom de la compagnie;*
 - b) *Le montant de la subvention;*
 - c) *Veillez détailler la nature du projet.*

Quant à cet aspect, nous vous informons qu'aucune subvention concernant la distribution, la production ou la promotion de tests de dépistage de GHB n'a été reçue à la Sûreté du Québec (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi cité ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Original signé

Emilie Roy

Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels